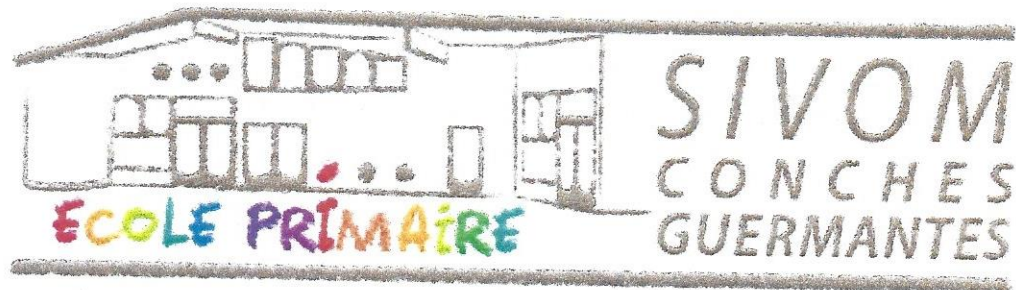


Projet Educatif Du Territoire

2021-2024

Comprenant le plan mercredi



SIVOM Conches Guermantès
Villes : Conches sur Gondoire et Guermantès

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
DIAGNOSTIC	5
Présentation de ces villes.....	5
Périmètre et public du PEDT.....	5
Besoins répertoriés:	5
Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :	5
Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT:.....	6
OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT	6
Effets escomptés :.....	6
Les valeurs.....	6
ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS	7
CONTEXTE.....	Erreur ! Signet non défini.
Contexte scolaire	7
PARTENAIRES DU PROJET	7
Partenaires institutionnels :.....	7
Partenaires associatifs :.....	7
Autres partenaires :	8
Organisateurs et responsabilité.....	8
OBJECTIFS/ACTIVITES.....	8
Développement personnel	8
Objectifs éducatifs	8
Objectifs territoriaux.....	9
ORGANISATION.....	Erreur ! Signet non défini.
Emploi du temps Hebdomadaire Vérifier Jours APC ELEM et MATER.....	10
Période des activités	11
Inscription.....	11
Participation aux activités et absences.....	11
Equipe encadrante	11
Transitions entre les différents temps	11
Centre de loisirs du mercredi (en période scolaire) :	11
Centre de loisirs des vacances scolaires :.....	12
Les activités dans le cadre du PEDT.....	12
Les Dispositions prises pour l'accueil des enfants en situation de handicap :	12
PILOTAGE/ SUIVI ET EVALUATION	13
Comité de pilotage.....	13
Éléments prévus pour le bilan et l'évaluation du projet.....	13
Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant.....	13
Signataires du projet.....	14

GLOSSAIRE

PEDT : Projet éducatif territorial. Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Temps scolaire : temps où l'enfant est sous la responsabilité de l'éducation nationale. Ce temps englobe le temps de la classe, des récréations et de l'accueil des parents avant et après la classe. Ce temps n'inclut pas la pause méridienne.

Le temps périscolaire : période d'accueil du matin avant la classe et celle du soir immédiatement après la classe (Études surveillées, accueil de loisirs ...), le temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) et les mercredis

Le temps extrascolaire : Temps de vacances scolaire

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires. Temps d'activités animés par les enseignantes en remplacement de l'aide pédagogique individualisée.

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les villes de Conches-sur-Gondoire et Guermantes se sont fortement engagées en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants.

Aujourd'hui ces villes ont franchi une nouvelle étape en mettant en place dès la rentrée de septembre 2021 le plan mercredi pour transmettre à chaque enfant la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Ce projet, qui place l'enfant au centre du dispositif et son éducation au cœur de la démarche, s'inscrit dans la durée puisqu'il pourra évoluer au fil du temps.

A savoir : les communes de Conches-sur Gondoire et Guermantes possèdent deux écoles primaires qui se situent toutes deux sur le territoire de la première. Deux écoles qui sont gérées par deux instances différentes, ce qui entraîne un partage de responsabilité; en effet, la gestion de la première école « Val de Guermantes » est assurée par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples plus communément appelé «SIVOM » qui est géré par un Comité Syndical. La présidente est Madame VIARD Annie, Adjointe de Monsieur MARCHAND Denis, Maire de Guermantes et le poste de Vice-président est tenu par Monsieur HIMONET Eric, Adjoint de Madame DAGUERRE , Maire de Conches sur Gondoire.

La seconde école, « Gustave Ribaud », est gérée par la collectivité territoriale de Conches-sur-Gondoire. La Maire de cette commune est Madame DAGUERRE Martine

Ce PEDT concerne également la ville de Gouvernes car certains enfants de cette ville sont susceptibles de fréquenter le centre de loisirs « les Peupliers » géré par le SIVOM.

Suite au diagnostic établi entre le SIVOM et la commune de Gouvernes, les responsables de ces deux instances sont parvenus à un commun accord pour faire face aux difficultés rencontrées par cette dernière quant à la mise en place d'un accueil de qualité sur leur territoire durant les vacances scolaires.

DIAGNOSTIC

Présentation de ces villes

La commune de Conches-sur-Gondoire, se situe à 28 km de Paris. Les habitants se nomment les Conchois. La superficie de la commune est de 1,52 km² pour une population d'environ 1 756 habitants. Cette ville est située entre 60 et 111 mètres d'altitude.

La commune de Guermantes se trouve à une trentaine de kilomètres à l'est de Paris. Les habitants se nomment les Guermantais. La superficie de la commune est de 1,26 km² pour une population d'environ 1 171 habitants. Cette ville est située entre 97 et 121m d'altitude.

Gouvernes est une commune qui se situe à 27 km de Paris. Ses habitants sont appelés les Gouverniauds. La superficie de la commune est de 2,72 km² pour une population d'environ 1 156 habitants. Cette ville se situe entre 46 et 104m d'altitude.

Il s'agit de trois villes limitrophes, essentiellement constituées de zones pavillonnaires et d'espaces verts. Trois villes qui appartiennent également à la Communauté d' Agglomération de Marne-et-Gondoire en Seine et Marne (77) qui regroupe à ce jour 20 communes et 100 915 habitants.

Périmètre et public du PEDT

- Territoire concerné : ville de Conches-sur-Gondoire et Guermantes
- Public concerné : les enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques de Conches-sur-Gondoire et Guermantes.

Ecole Val de Guermantes : 12 Avenue Marcel Proust 77600 Conches-sur-Gondoire
(École maternelle et élémentaire)

Ecole Gustave Ribaud : 23 Allée Ermitage 77600 Conches-sur-Gondoire
(École élémentaire)

Total : 2 écoles

Besoins répertoriés:

- des temps calmes et des temps de transition « doux » pour les plus petits ;
- des activités culturelles et artistiques pour tous les enfants ;
- la découverte de nouvelles activités sportives ;
- des lieux et espace-temps favorisant le vivre ensemble ;
- des activités développant la coopération dès le plus jeune âge ;
- des activités favorisant l'autonomie de l'enfant.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Un tissu associatif présent, tout particulièrement dans le domaine de la pratique sportive ;
- Une configuration des lieux propice : des espaces disponibles dans l'enceinte scolaire ou à proximité immédiate (salle polyvalente, salle des fêtes, centre équestre...) ;
- Une volonté partagée par tous les acteurs locaux de proposer un projet éducatif de qualité à tous les enfants ;
- L'existence d'un service périscolaire structuré depuis de nombreuses années autour d'un projet pédagogique.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT:

- Eloignement de la piscine intercommunal (30minutes à pied)
- Absence de moyens de transport (car municipal)

OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

L'objectif du Projet Educatif Territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Le Projet Educatif Territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est que les adultes différents dans leurs fonctions et leurs rôles arrivent à se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

Les actions proposées devront permettre :

- l'épanouissement individuel ;
- l'apprentissage à la vie citoyenne ;
- le développement de l'autonomie ;
- d'enrichir et de diversifier les temps de loisirs éducatifs.

Effets escomptés

- Pratiquer en petit groupe des activités complémentaires à celles pratiquées dans le cadre scolaire et extrascolaire ;
- Rendre les loisirs éducatifs, artistiques, culturels et sportifs accessibles au plus grand nombre ;
- Améliorer les conditions du vivre ensemble et développer les qualités d'écoute, d'entraide et de coopération ;
- Connaître l'offre des activités artistiques, culturelles et sportives de la commune ;
- Elaborer et mener à terme un projet, une réalisation collective.

Les valeurs

Dans le cadre d'un référentiel fondé sur le socle des valeurs républicaines, ces villes veulent particulièrement promouvoir la laïcité, vecteur de liberté, et souhaite un égal accès de tous aux savoirs pour favoriser l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres.

Les Villes de Conches-sur-Gondoire et Guermantes souhaitent contribuer à offrir à chaque individu les moyens de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines. Le développement de l'autonomie, le goût du savoir, de la curiosité, de l'esprit critique, du bien-être physique et moral sont autant d'objectifs promus, dans le respect de la liberté de chacun.

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ? : **Oui**

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : **Oui**

Articulation avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : **Non**

CONTEXTE

Contexte scolaire

- L'école « Val de Guermantes » :

Nombre de classes Maternelles : 4 (une directrice)

Nombre de classes Élémentaires : 5 (une directrice)

- L'école « Gustave Ribaud » :

Nombre de classes Maternelles : 0

Nombre de classes Élémentaires : 3 (un directeur)

PARTENAIRES DU PROJET

Ce projet est élaboré en concertation entre l'ensemble des parties prenantes et avec l'appui de partenaires sollicités pour la réalisation d'activités.

Partenaires institutionnels :

- Etat ;
- Région ;
- Conseil général de la Seine-et-Marne ;
- Caisse d'Allocations Familiales ;
- SIVOM ;
- Mairies.

L'équipe enseignante :

L'équipe enseignante assure l'encadrement des enfants pendant le temps scolaire. Elle a également à sa charge les APC, à raison de 36 h/an.

L'équipe enseignante est bien évidemment partie prenante dans l'élaboration de ce PEDT au travers des APC.

Partenaires associatifs :

- Associations présentes sur le territoire des communes de Conches-sur-Gondoire et Guermantes, et de la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire.

L'objectif est d'aboutir à une forme de partenariat adaptée aux enjeux identifiés pour le besoin des différents publics.

Autres partenaires :

- Parents d'élèves
 - Les parents d'élèves interviennent dans la vie de l'école de différentes façons :
 - Au niveau administratif avec les délégués des parents d'élèves
 - Au niveau associatif au travers de l'association des parents d'élèves.
 - De manière indépendante en apportant leur aide en dehors des cadres précédents
 - ° Conservatoire de Musique de Marne-et-Gondoire
 - ° Éducatrice sportive (Nathalie Petiot)

Organisateurs et responsabilité

Le cadre réglementaire confie la responsabilité du temps scolaire à la direction de l'école - dépendante de l'Education Nationale- et la responsabilité des autres temps au SIVOM et à la municipalité.

OBJECTIFS/ACTIVITES DU PLAN MERCREDI

Ces temps, outre leurs objectifs généraux qui ont motivés cette réforme, visent les types d'objectifs suivants :

- **Créer des liens et un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires**
- **Axe Permaculture**
 - Reconnexion à l'espace naturel et environnement
 - Sensibiliser à l'Eco citoyenneté
 - Apprentissage des biens faits de la nature
- **Axe Sport**
 - Développer la motricité
 - Sensibiliser les enfants au Handisport
 - Découverte de nouveaux sports

Développement personnel

En termes de développement personnel, ces projets auront des objectifs de sociabilisation et d'apprentissage du « vivre ensemble » pour les enfants. Ces objectifs se déclinent plus précisément en :

- Respect de l'autre ;
- Respect des règles ;
- Ecoute d'autrui.

Objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs doivent être complémentaires à l'apprentissage scolaire sans pour autant s'y substituer.

Les thèmes éducatifs développés par les activités seront directement complémentaires à l'enseignement scolaire et permettront des apprentissages non abordés dans le cadre scolaire.

Objectifs territoriaux

L'organisation mise en place, décrite dans ce PEDT, a pour but de maintenir l'attractivité de notre territoire avec les moyens à notre disposition.

Cette attractivité nécessite la capacité d'accueil des enfants sur toute la journée, tout au long de la semaine.

Ces objectifs territoriaux se concrétisent par le maintien du temps d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire actuellement en place afin que les parents puissent associer leur vie professionnelle et la vie de famille locale qui passe par la scolarisation.

Ce maintien de l'accueil s'accompagne du maintien de la qualité de ce dernier. Nous cherchons à fournir le meilleur accueil possible avec des activités attractives et enrichissantes pour les enfants. Ces activités seront orientées pour compenser au maximum les différences de cadre familial entre les enfants et être différentes de ce que les enfants peuvent vivre dans le cercle familial.

ORGANISATION

	7h/8h30	8h30/11h30	11h30/13h30	13h30/16h30	16h30/18h45
Lundi	Accueil Périscolaire	Temps Scolaire	Pause Mérienne	Temps Scolaire	Accueil Périscolaire
			APC Maternelle (11h30/12h)		
Mardi	Accueil Périscolaire	Temps Scolaire	Pause Mérienne	Temps Scolaire	Accueil Périscolaire
			APC Maternelle et Élémentaire (11h30/12h)		
Centre de Loisirs en demi-journée ou en journée					
Mercredi					
Jeu di	Accueil Périscolaire	Temps Scolaire	Pause Mérienne	Temps Scolaire	Accueil Périscolaire
			APC Maternelle (11h30/12h)		
Vend redi	Accueil Périscolaire	Temps Scolaire	Pause Mérienne	Temps Scolaire	Accueil Périscolaire
			APC Élémentaire (11h30/12h)		

Emploi du temps Hebdomadaire

Cet emploi du temps sera valide pour toutes les semaines scolaires, soit 36 semaines théoriquement. Lors de jours fériés, les enfants seront sous la garde de leurs parents. Aucun accueil ne sera organisé. Il sera de fait modifié les semaines où l'Education Nationale décidera de rattraper des journées « d'école ». L'organisation du temps scolaire de ces semaines n'étant pas connue à ce jour, il est impossible d'anticiper la moindre organisation du temps périscolaire en conséquence.

Période des activités

Les activités se « caleront » sur le rythme annuel de la scolarité des enfants. Elles seront étalées sur 12 mercredis.

- Septembre à décembre (12)
- Décembre à mars (12)
- Mars à juillet (12)

Inscription

Pour chaque période l'inscription des enfants sera nécessaire. Cette inscription devra se faire auprès de l'organisateur de ces activités, soit le SIVOM ou la municipalité.

Aucun frais d'inscription ne sera demandé aux familles.

L'inscription aux activités provoque l'acceptation des règles qui régissent le centre.

Participation aux activités et absences

Lorsqu'un enfant est inscrit pour une période, il s'engage à y participer sur l'ensemble de la session.

L'organisateur communiquera aux familles, avant le début de chaque période, la liste des activités proposées. Cette communication se fera, autant que possible, sous forme de planning.

Equipe encadrante

L'équipe encadrante sera composée:

- d'agents communaux (Animateurs, ATSEM....) tous diplômés et/ou formés tout au long de l'année ;
- de membres de différentes associations (non prévu à ce jour).
- de personnes bénévoles (non prévu à ce jour).

L'équipe encadrante sera sous la responsabilité du SIVOM ou de la municipalité.

Les bénévoles n'auront pas la nécessité d'être des parents. Toutes les tranches de la population peuvent être sollicitées.

De par l'engagement personnel pour le bien général que représente le bénévolat, tout accord sera régi par une convention entre les différentes parties. L'encadrement de ces personnes se fera avec le plus grand respect. Ce respect sera également demandé aux enfants vis-à-vis des encadrants.

Transitions entre les différents temps

La quasi-totalité des temps s'organisent à l'intérieur du bâtiment scolaire. Aussi, pour les enfants qui passent d'un temps à un autre, la transition se fera directement, encadrée par les équipes présentes.

Centre de loisirs du mercredi (en période scolaire) :

Le centre de loisirs du mercredi accueillera les enfants (de Conches-sur-Gondoire et Guermantes) de 7h30 jusqu'à 18h45, suivant les tarifs et modalités en vigueur.

Centre de loisirs des vacances scolaires :

Durant les vacances scolaires le centre de loisirs accueillera les enfants de 7h30 à 18h45, là encore suivant les tarifs et modalités en vigueur. Deux modes d'inscription seront possibles : en demi-journée (le matin) ou en journée complète. Tous les enfants (de Conches-sur-Gondoire, de Guermantes et de Gouvernes) inscrits au centre de loisirs y seront déposés directement par leurs familles.

Les activités dans le cadre du PEDT

Les activités varient en fonction de l'âge des enfants (maternelle ou élémentaire) des compétences recrutées (animateur et/ou intervenant), des souhaits des enfants, des locaux dans les écoles ou à proximité.

Les enfants de maternelle sont pris en charge par des animateurs ou intervenants connus des enfants, et ce tout au long d'un cycle.

Les locaux utilisés sont en priorité les locaux connus des enfants (salles de classe, réfectoire, centre de loisirs...).

Les enfants d'élémentaire sont également pris en charge par des animateurs ou intervenants par session.

Les locaux utilisés sont les locaux scolaires, les locaux municipaux se situant à proximité des écoles tels que les complexes sportifs, salle polyvalente....

Les Dispositions prises pour l'accueil des enfants en situation de handicap :

L'accueil des enfants porteurs de handicaps est un point d'attention des communes de Conches-Sur-Gondoire et Guermantes.

Pour cet accueil, des mesures ont été prises afin de favoriser au mieux leur intégration à toutes les structures et activités proposées dans la mesure du possible. En effet, des rencontres entre les différents partenaires éducatifs (familles, enseignants, équipes d'animation, AVS, services médicaux...) sont mises en place régulièrement. De plus des travaux au sein de l'école maternelle ont été effectués pour pouvoir accueillir les enfants porteurs de handicap avec la création d'une rampe PMR.

Communication et organisation au sein des accueils :

- **Avec les équipes :** Avant l'arrivée de l'enfant, une réunion aura lieu avec l'équipe pédagogique afin d'exposer le contenu des entretiens effectués en compagnie des différents partenaires. Durant cette réunion, des points sur la personnalité de l'enfant, sur son handicap, sur ses compétences et ses lacunes, mais aussi sur les désirs et les craintes formulés par les parents face à la séparation... seront abordés. Cette réunion permettra également de favoriser une représentation imaginaire de l'enfant et entrainera une disposition particulière à l'égard de ce dernier. Une personne référente sera également désignée à ce moment.
- **Avec les autres enfants :** Préparer son arrivée avec les enfants présents est une façon de se respecter les uns et les autres. Nous proposons d'annoncer l'arrivée de l'enfant, pour parler de lui et de son handicap de façon à ouvrir le dialogue et ainsi préparer le groupe à lui faire sa place.
- **Préparation de l'accueil :** Les structures d'accueil sont organisées pour que l'enfant trouve facilement la place qui lui est réservée : son nom, une étiquette avec un dessin qu'il a choisi, son lit, d'éventuels dispositifs spécifiques à la nature du handicap....

La place des parents

Les parents ont une place essentielle dans ce PEDT, car, c'est au cours de nombreux entretiens et/ou réunion (formels ou informels) qu'ils participent à ce projet. En effet, lors de ces échanges, différents points du PEDT seront évoqués dans le seul but d'évaluer ses objectifs.

Ils sont aussi les destinataires d'outils et évènements telles que des enquêtes de satisfaction, des portes ouvertes... qui permettent de faire des points réguliers.

Toutes ces informations récoltées sont pour nous, un moyen d'ajuster au maximum notre PEDT.

A noter, pour finir, que nous travaillons en collaboration avec les parents dans le but de favoriser cette coéducation entre ces trois acteurs éducatifs qui sont : la famille, l'école et les temps de loisirs que nous représentons.

PILOTAGE/ SUIVI ET EVALUATION

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé :

- Mme VIARD Annie - Présidente du SIVOM/ Maire Adjointe au Maire de Guermantes
- M HIMONET Eric- Vice-Président du SIVOM / Maire Adjoint au Maire de Conches.

Eléments prévus pour le bilan et l'évaluation du projet

- Un suivi-évaluation sera mis en place dès septembre 2021.

Cette évaluation portée par le SIVOM et la ville permet de réajuster régulièrement les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

Elle permet également de recueillir des données pour nourrir l'évaluation finale.

Elle constitue un outil d'animation du PEDT.

La définition des indicateurs et la précision du champ d'évaluation seront développées au regard des objectifs généraux et opérationnels dégagés à l'issue de chaque concertation annuelle de la communauté éducative.

L'évaluation devra vérifier le respect du rythme de l'enfant, la complémentarité des actions mises en œuvre dans les différents temps de vie de l'enfant...

La définition des objectifs opérationnels permettra de mettre en place des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

- Le PEDT est présenté au Conseil Syndical (SIVOM) et Municipal (Conches-sur-Gondoire) dès son approbation par les partenaires. Un exemplaire est transmis à chaque structure concernée (directeurs d'école, directeur du centre de loisirs, associations ...)
 - Le PEDT est un outil vivant destiné à adapter en permanence les objectifs et les actions aux évolutions du contexte, aux contraintes, aux évaluations intermédiaires réalisées.
- Tout avenant sera proposé au Conseil Syndical dans les mêmes conditions que le projet initial.

- Le déroulé du PEDT
 - Concertation avec les partenaires de la communauté éducative (écoles, associations des parents d'élèves, parents, ville) et les partenaires institutionnels et associatifs.
 - Des ajustements pourront être proposés par avenant sur la base des axes partagés et dégagés avec les partenaires pour une mise en place à la rentrée de septembre 2021

- L'évaluation finale vérifiera la pertinence de renouveler le projet pour une nouvelle période.

Signataires du projet

Madame La Présidente du SIVOM
Monsieur Le Vice-président du SIVOM
Monsieur Le Maire de Guermantes
Madame le Maire de Conches-sur-Gondaire

<p>Mme VIARD Annie Présidente du SIVOM</p>  	<p>M. HIMONET Vice-président du SIVOM</p>  	<p>Mme DAGUERRE Martine Maire de Conches</p>  	<p>M. MARCHAND Denis Maire de Guermantes</p>   
--	---	---	--